

Epreuve de réglementation Guide de palanquée 2014

1/ En l'application du code du sport, quels sont les éléments qui doivent figurer sur la fiche de sécurité (2pts)

Nom , prénom (0.5)

Aptitudes de plongeurs (0.5)

Fonction des plongeurs (0.5)

Paramètres prévus et réalisés de la plongée (0.5)

2/ Le directeur de plongée vous confie un PE40 pour une plongée d'exploration en mer dans l'espace 0 – 40m

En application du code du sport :

a/ sont les éléments qui constituent l'équipement minimal du PE40 (2pts)

Chaque bouteille est munie d'un manomètre ou d'un système équivalent permettant d'indiquer la pression au cours de la plongée.

Pour chaque plongeur équipé d'un appareil à circuit ouvert est muni d'un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface et de s'y maintenir.

un équipement de plongée permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout ;

un équipement permettant de contrôler les caractéristiques personnelles de sa plongée et de sa remontée.

b/Quels sont les éléments qui constituent l'équipement minimal du GP

un équipement de plongée avec deux sorties indépendantes et deux détendeurs complets.

un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface et de s'y maintenir,

d'équipements permettant de contrôler les caractéristiques de la plongée et de la remontée de sa palanquée.

En milieu naturel, chaque palanquée dispose d'un parachute de palier.

3/ Qui peut délivrer un certificat médical pour : (3pts)

a) un baptême ;

b) la pratique de la plongée ;

c) un passage de brevet ;

a) Baptême : Pas de nécessité de fournir un certificat médical. (0,5 pt)

b) Pratique de la plongée : certificat médical délivré au minimum par un médecin généraliste. (1 pt)

c) Pour passer le Niveau 1 : certificat médical signé au minimum par un médecin généraliste. (0,5 pt)

Passage tout autre diplôme : certificat médical signé par un médecin CES du sport, ou hyperbariste ou fédéral. (1 pt)

4/ Qui peut vous autoriser à faire des baptêmes et dans quelles conditions ? (1 pt)

Vous donnerez le niveau minimal requis pour effectuer ces baptêmes

DP ou Président de club pour les N4 (0.5)

Milieu artificiel sur fond de 6m max (0.5)

5/ Quels sont les prérogatives du guide de palanquée (N4) (2pts)

Plongeur en autonomie dans la zone des 60 mètres (0.5)

Accessibilité à la qualification de plongeur P5 (0.5)

Accessibilité à la formation E3 (0.5)

*Possibilité d'effectuer des baptêmes sur autorisation du Président de club (0.5)**

6/ Quel est le rôle du guide de palanquée ? (2 points)

Art. A. 322-77. du Code du Sport

Le guide de palanquée dirige la palanquée en immersion.

Il est responsable du déroulement de la plongée et s'assure que les caractéristiques de celle-ci sont adaptées aux circonstances et aux compétences des participants.

7/ Définissez les responsabilités civile et pénale (2pts)

Donnez un exemple pour chaque ou elles peuvent être engagées.

RC : réparation de dommages (corporels, matériels, ou moraux) dont on est responsable. Peut être couverte par une assurance. (1pt)

Lien de causalité entre faute et dommage, assurance dans la licence.

RP : sanction par l'état ,(amendes, prison) lors d'une infraction à des lois ou des règlements, pas d'assurance possible. (1pt)

7/ On vous demande de prendre en charge une palanquée de 2 enfants de 11 ans plongeurs or. (2pts)

Quels sont les paramètres de la plongée et condition de température à respecter

12 mètres max

25 minutes si température inférieure à 23 degré

Pas de plongée si température de l'eau < 12 degré

Une plongée / jour

8/ Licence : durée de validité et ce qu'elle offre (2pts))

15 septembre au 31/12 de l'année N+1

Formation FFSESSM et ses activités

Assurance en responsabilité civile

Tarifs et action avec les partenaires et accès boriques FFESSM

Tarif subaqua

0,5pts par réponse, 1 point max si oublie assurance ou erreur dans la durée de validité